

## Modalités de remplissage des formulaires

- × Les champs dont l'intitulé comporte un « \* » doivent obligatoirement être complétés.
- × Le « [+] » permet de vérifier l'espace de saisie restant dans l'encadré.
- × « Nombre de caractères » indique le nombre de caractères saisis.

### Cas particulier d'un professionnel financé par une association ou une société

- × Mettre l'hôpital comme Etablissement de tutelle (dans le menu déroulant) à la page Organisme(s) gestionnaire(s).

Exemple :

#### **Établissement de tutelle**

Veuillez sélectionner votre établissement de tutelle dans les listes ci-dessous ou bien sélectionnez 'Autre'.  
Veuillez vérifier et le cas échéant mettre à jour les informations concernant les contacts si celles-ci ne sont pas ou plus valides.

Région :	Rhône-Alpes	▼
Établissement :	AUTRE	▼

- × Cocher la case « Oui » à la page Organisme(s) gestionnaire(s) pour Personnels gérés par un autre organisme de tutelle afin d'indiquer les coordonnées de l'association ou de la société.

#### **Personnels gérés par un autre organisme que l'organisme de tutelle**

Cette demande comprend-t-elle des personnels qui devront être gérés par un autre organisme que l'organisme de tutelle ?\* Oui  Non   
(signature d'une convention spécifique)

Vous devez enregistrer vos données pour poursuivre la saisie de votre dossier en cliquant sur "enregistrer et page suivante"

**IMPRIMER**

**<< PAGE PRÉCÉDENTE**

**ENREGISTRER ET PAGE SUIVANTE >>**

**PAGE SUIVANTE >>**

- × Indiquer à la page Détail de la demande de subvention que le professionnel est financé par l'association ou la société.

Exemple :

#### **Personnel à financer en 2018 via UN AUTRE organisme**

Organisme gestionnaire : Association Etoiles des Neiges - SEVRIER

Prio-rité	Nom	Poste	%ETP muco	Durée demandée (en mois)	Montant %ETP annuel
1	A RECRUTER	EAPA	40.00 %	24	13 820 €
<b>Total :</b>					<b>13 820 €</b>

#### **Barème des professionnels hospitaliers non médicaux**

Profession	Montant pour 1 ETP sur 12 mois Toutes charges comprises (€)
Infirmier(ère) ou puéricultrice	72 390
Kinésithérapeute	70 740
Diététicien(ne)	61 400
Ergothérapeute	64 570
Psychologue	68 890
Assistant(e) socio-éducatif(ve)	61 160
Secrétaire	56 620

**Barème des professionnels non pris en charge par l'hôpital**

Profession	Montant pour 1 ETP sur 12 mois Toutes charges comprises (€)
Ostéopathe	40 000 €
Sophrologue	36 000 €
EAPA	35 000 €
Art-thérapeute	35 000 €
Musicothérapeute	35 000 €
Socio-esthéticienne	24 000 €

La revalorisation Séjur ne porte pas sur les professionnels « non pris en charge » par l'hôpital. Pour ceux ne figurant pas dans le tableau, le montant demandé sera examiné au cas par cas.

Un dossier sera considéré comme non recevable :

- × si les rapports d'activités ne sont pas développés
- × si le rapport PIRAMIG n'est pas transmis en pièce jointe

**Attention : les dossiers incomplets ne seront pas acceptés**

Pour les équipes ayant bénéficié d'un financement l'année précédente, les justificatifs financiers de l'utilisation des subventions de l'année N-1 devront être transmis à partir du mois de janvier de l'année N.

Une fois validé, le dossier ne peut plus être modifié. Vous pourrez le consulter et l'imprimer en vous reconnectant à l'aide de votre nom d'utilisateur et de votre mot de passe via le lien suivant : <http://apmed.vaincrelamuco.org>

**Le dossier est à transmettre à votre administration pour faciliter les démarches contractuelles ultérieures.**

**12 juillet 2023 : Ouverture en ligne**

**09 octobre 2023 : Date limite de soumission des dossiers**